

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1997

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 15 décembre 1997 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Étaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD (jusqu'à la question 25), M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE (à compter de la question 3), M. REGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 25), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. VOUILLOT, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ (à compter de la question 25), M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN (à compter de la question 3), M. BONNET.

Absents : M. EDOUARD (à partir de la question n° 25), M. BOICHON, M. BARETJE (jusqu'à la question n° 3), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question n° 25), M. DAHOUI, M. HAGOPIAN, M. SANCHEZ, M. POMEZ (à partir de la question n° 25), M. RENOUD-GRAPPIN (jusqu'à la question 3), M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. EDOUARD (à partir de la question n° 25), M. BOICHON, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question n° 25), M. DAHOUI, M. HAGOPIAN, M. SANCHEZ, M. POMEZ (à partir de la question n° 25).

Mandataires : Mme ZILLI (à partir de la question n° 45), M. AUTARD, M. GIRARD (à partir de la question n° 45), M. PINARD, M. CHRISTELLE, Mme BULTOT, Mlle GEIGER (à partir de la question n° 45).

* * * * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a présenté le nouvel agenda de la Ville de Besançon.

Il a ensuite proposé d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1 - Exercice 1997** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

- 2 - Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon** - Modification du périmètre urbain - Adhésion de la commune de Devecey

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de Devecey au Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon et sur l'extension du périmètre péri-urbain.

- 3 - Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs** - Projet d'évolution des statuts

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les dispositions suivantes :

- élargissement des compétences aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opération pour le compte des communes et leur groupement

- adhésion du Syndicat Mixte de la Communauté de communes de Chalon - Val de Bourgogne

- adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte Saône-Doubs.

- 4 - ADAPEI** - Construction d'une maison d'accueil spécialisé Chemin de Courvoisier aux Tilleroyes - Garantie par la Ville d'un prêt de 9 000 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- 5 - Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté** - Programme de construction de 34 logements collectifs PLA, 13 A et 13 B rue des Vignerons à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 14 045 490 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

6 - Office Public d'HLM de Besançon - Programme de réhabilitation de 89 logements 2 à 18, rue de Fribourg à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 3 234 778 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM de Besançon n'a pas pris part au vote.

7 - Comptabilité

a) Exercice 1997 - Budget supplémentaire

A l'unanimité, neuf Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a adopté le budget supplémentaire de l'exercice courant dont les balances s'établissent ainsi :

Budget principal

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	432 884 932,13 F	64 583 864,89 F
Dépenses	402 570 200,13 F	43 585 879,06 F
Excédent	30 314 732,00 F	20 997 985,83 F
Excédent global :	51 312 717,83 F	

Budget du Service des Eaux

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	21 895 670,00 F	1 900 787,94 F
Dépenses	21 895 000,82 F	0,00 F
Excédent	669,18 F	1 900 787,94 F
Excédent global :	1 901 457,12 F	

Budget du Service Assainissement

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	26 765 459,00 F	1 970 142,68 F
Dépenses	27 060 482,00 F	113 700,00 F
Déficit	- 295 023,00 F	1 856 442,68 F
Excédent global :	1 561 419,68 F	

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	155 800,94 F	- 67 159,00 F
Dépenses	0,00 F	- 67 159,00 F
Excédent	155 800,94 F	0,00 F
Excédent global :	155 800,94 F	

Budget du Service Forêts (activité sylvicole)

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 268 747,81 F	64 000,00 F
Dépenses	2 260 547,81 F	64 000,00 F
Excédent	8 200,00 F	0,00 F
Excédent global :	8 200,00 F	

L'excédent du Budget Général ainsi déterminé se monte globalement à 54 939 595,57 F.

b) Exercice 1997 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires

Adopté à l'unanimité (neuf Conseillers s'étant abstenus).

c) Exercice 1997 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité (neuf Conseillers s'étant abstenus).

d) Exercice 1997 - ZAC de Planoise - Locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles - Comptabilisation du non-remboursement par la SAIEMB de la 5ème fraction de l'avance en compte d'associé

Adopté à l'unanimité (neuf Conseillers s'étant abstenus). M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

e) Exercice 1997 - Prêt de fin d'exercice

Adopté à l'unanimité.

f) Exercice 1997 - Réduction de créances

Adopté à l'unanimité.

g) Exercice 1997 - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

h) Exercice 1997 - Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt pour le CO PSB

Adopté à l'unanimité.

i) Exercice 1997 - Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt pour le GARE

Adopté à l'unanimité.

j) Exercice 1998 - Ligne de trésorerie

Adopté à l'unanimité.

k) Exercice 1998 - Gestion active de la dette - Recours à divers instruments de couverture du risque de taux

Adopté à l'unanimité.

8 - Plan Local d'Insertion par l'Economie

a) Avance de trésorerie à l'Association gestionnaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé à l'association gestionnaire du PLIE une avance de 2 MF destinée à lui servir de fonds de roulement dans l'attente du versement des fonds européens et autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

b) Participation de la Ville de Besançon au financement de l'évaluation

Adopté à l'unanimité (subvention de 50 000 F en 1997).

9 - Ressources budgétaires pour l'année 1998 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

A l'unanimité, neuf Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble des tarifs.

10 - Installations sportives municipales - Utilisation par les collèges et les lycées -
Nouvelles modalités de tarification

Adopté à l'unanimité.

Janvier à juillet 1998 :

Gymnases : 56,50 F

Terrains : 37,50 F

Années suivantes :

Réévaluation en fonction de l'évolution du
coût de la vie

11 - Abattoir des Tilleroyes :

a) Excédent 1996 de taxe d'usage - Affectation partielle

Adopté à l'unanimité

b) Exercice 1998 - Taxe d'usage - Fixation du taux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé à 261 F/tonne le taux de la taxe d'usage pour 1998.

12 - Nouvelle législation funéraire - Taxe sur les inhumations et crémations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé de remplacer par un nouveau régime les dispositions de la délibération du 17 janvier 1994 concernant la taxe sur les convois, inhumations et crémations

- décidé de supprimer la taxe de seconde et ultérieures inhumations

- décidé de créer une taxe sur les inhumations et créations

- adopté les tarifs suivants :

. taxe d'inhumation

Type de sépulture	Terrain non concédé	Concession						
		15 ans pleine terre	30 ans pleine terre	50 ans pleine terre	perpétuelle pleine terre	30 ans caveau	50 ans caveau	Pépertuelle caveau
Montant de la taxe	352	352	516	516	892	1 032	1 032	1 755

Type de sépulture	Columbarium Saint-Ferjeux	Columbarium Saint-Claude	Jardins d'urnes	Jardin du Souvenir
Montant de la taxe	315	315	315	315

. taxe de crémation : 315 F.

13 - Taxe sur les ordures ménagères pour 1998 - Exonération en faveur des établissements soumis à la «redevance spéciale» pour la collecte et le traitement des déchets banals d'activité professionnelle

Adopté à l'unanimité.

14 - Subventions :

a) aux associations à caractère social - 2ème répartition au titre de l'année 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Allouée en 1996	Demandes 1997	1ère attribution	2ème attribution
Mira France	0 F	20 000 F	/	5 000 F
Handicapés de Franche-Comté	0 F	2 400 F	/	1 000 F
APF (Association des Paralysés de France)	0 F	8 000 F	/	3 000 F
Double Ecluse	60 000 F	65 000 F	30 000 F	30 000 F
Intermed	20 000 F (+ 50 000 F excep.)	120 000 F	40 000 F	70 000 F
Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon (ORPAB)	130 000 F	140 000 F	45 000 F + 55 000 F acompte	20 000 F
Foyer de la Cassotte	96 000 F	100 000 F	/	70 000 F
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)	4 000 F	4 000 F	/	3 000 F
Veuves Civiles	3 500 F	4 500 F	/	3 000 F
Secours Populaire (campagne vacances)	36 000 F	8 000 F	/	3 500 F
Service d'Entraide F. OZANAM	3 000 F	3 000 F	/	3 000 F
Mouvement contre le Racisme pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)	8 000 F	10 000 F	/	7 000 F
Condition Masculine	2 000 F	10 000 F	/	1 500 F
TOTAL				220 000 F

b) exceptionnelle au Besançon Hockey-Club

Adopté à l'unanimité. Subvention : 4 200 F.

c) aux syndicats et organismes de formation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- aux Unions Locales de Syndicats (une part fixe et une part proportionnelle en fonction des critères de représentativité)

Organismes	Subvention 1996	Représentativité (élections prud'homales 1992 - élections SS 1983)	Proposition 1997
CNCRSF	7 970 F	-	7 970 F
CGT	42 604 F	23,62 %	42 604 F
CGT-FO	41 285 F	22,58 %	41 285 F
CFDT	49 420 F	29,00 %	49 420 F
CFTC	28 360 F	12,38 %	28 360 F
CGC	28 360 F	12,38 %	28 360 F
TOTAL			197 999 F

Organismes	Somme 1996	Proposition 1997
FEN	3 129 F	2 707 F
FSU	5 321 F	5 743 F

- aux organismes d'Etudes et de Formation :

Organismes	Somme accordée en 1996	Somme proposée pour 1997
CIDERES	25 310 F	25 310 F
CREDES	25 310 F	25 310 F
BREF-FO	25 310 F	25 310 F

d) aux associations commerciales du quartier de Planoise

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 000 F à l'Association Cassin - Europe pour amélioration de l'éclairage sur les parties privatives de la place Cassin

- 10 000 F à l'Association des Commerçants d'Ile de France pour des animations.

e) à l'Association InQua pour la réalisation d'un CD Rom pour l'emploi

Adopté à l'unanimité. Subvention : 5 000 F.

f) du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) à une association

* 2 000 F au Sport Nautique Bisontin (SNB) secteur canoë-kayak, pour le déplacement de 8 personnes à Tver (Russie) du 2 au 9 septembre 1997 (échange culturel et sportif).

2) à des établissements scolaires

* 1 248 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Diderot pour l'accueil de 13 élèves de Fribourg (Allemagne) du 23 au 30 septembre 1997 (échange scolaire).

* 2 312 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 25 élèves à Krumbach du 15 au 24 octobre 1997 (échange scolaire).

* 900 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 12 élèves à Cheltenham (Angleterre) du 5 au 13 novembre 1997 (échange scolaire).

g) à l'Association Départementale des Anciens Combattants de la SNCF

Adopté à l'unanimité. Subvention : 1 000 F.

15 - Parc des Expositions et des Congrès - Micropolis - Travaux d'aménagement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé des modalités de participation de la Ville au financement de la réalisation de la salle de concert multifonctionnelle, autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte de Micropolis et décidé de solliciter les participations des partenaires de la Ville et une subvention auprès de l'Etat.

M. le Maire, Président du Comité Syndical, n'a pas pris part au vote.

16 - Relais Jeunesse - Inscriptions de jeunes dans des parcours d'aide et de formation - Attribution de bourses d'aide à projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les bourses d'aide à projet suivantes :

- à M. Nicolas BODIN pour la réalisation du montage d'un film vidéo sur les récifs coralliens (montant : 2 500 F)

- à M. Farid BELARIBI pour la réalisation d'une exposition sur le monde des cétacés (montant : 1 960 F)

- à M. Laurent CAVAGLIA pour la création d'une exposition de dessins et l'édition d'une plaquette et de cartes postales artistiques (montant : 3 500 F).

17 - Revitalisation socio-économique du quartier des Clairs-Soleils - Demande de subventions à la Caisse des Dépôts et Consignations et au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet et autorisé M. le Maire à :

- signer le marché à intervenir après consultation

- solliciter les subventions du FNDAT et de la CDC

- les reverser au patrimoine retenu pour cette opération

- signer les conventions correspondantes

- verser la participation de la Ville (221 000 F) à l'Office Public d'HLM de Besançon pour le programme d'investissement.

18 - Aide à la formation de créateurs d'entreprises - Subvention à Rive Boutique de Gestion

a) Entreprise ESTAVOYER

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 50 000 F à Rive Boutique de Gestion pour l'accueil et le suivi de l'entreprise ESTAVOYER.

b) Société LOUVET

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 50 000 F à Rive Boutique de Gestion pour l'accueil et le suivi de la Société LOUVET.

19 - Institut de Recherche pour le Développement de la Qualité - Implantation sur le Parc Scientifique et Industriel - Participation de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet et autorisé M. le Maire à :

- signer la convention de concession d'aménagement avec la SAIEMB

- percevoir les subventions de l'Etat et des collectivités locales et les reverser au concessionnaire

- attribuer à titre de participation de la Ville, un terrain d'une valeur de 970 000 F.

20 - Implantation de la Société MARESCHAL - Aide financière au bilan de l'opération ZAC La Fayette

Adopté à l'unanimité. Montant : 768 559,68 F TTC.

21 - Patinoire La Fayette - Fissures dans la toiture - Encaissement et réaffectation de l'indemnité de sinistre

Adopté à l'unanimité. Montant : 111 222,81 F TTC.

22 - Restauration scolaire municipale - Encaissement d'un don du Lions Club de Besançon-Cité

Adopté à l'unanimité. Montant : 82 000 F (destinés à financer des repas gratuits pour 70 enfants).

23 - Bibliothèques Municipales - Travaux photographiques - Réaffectation partielle de recettes

Adopté à l'unanimité.

24 - Action Culturelle (Ville d'Art et d'Histoire) - Participation de la DRAC à divers projets de mise en valeur du patrimoine de la Ville

Adopté à l'unanimité. Montant : 20 000 F.

25 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Bilan d'activité pour l'activité 1996

L'Administration Communale a pris acte de ce bilan.

26 - Extension du réseau LUMIERE - Modification de la convention pour accueillir la Préfecture, le Conseil Régional, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Direction Départementale de l'Equipement, le District du Grand Besançon

Adopté à l'unanimité.

27 - Contrat Enfance - Contrat expérimental avec la Caisse d'Allocations Familiales - Prorogation d'un an

Adopté à l'unanimité.

28 - Tourisme d'affaires et de congrès - Missionnement de l'Office du Tourisme/ Syndicat d'Initiative - Avenant n° 1 à la convention

A la majorité, deux Conseillers ayant voté contre et 3 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a autorisé le reversement des deux-tiers de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme et autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention quinquennale de partenariat.

M. JEANNEROT, Président de l'OTSI, n'a pas pris part au vote.

29 - Société PRESSMATIC - Agrandissement des locaux - Mise à disposition et aliénation de terrains communaux - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de céder une emprise de 147 m² au prix de 50 F/m²
- de mettre à disposition une surface de 52 a 27 ca moyennant une redevance annuelle de 5 000 F
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

30 - Société SM2E - Avenant au contrat de location-vente

Adopté à l'unanimité.

31 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon :

a) Local 14 avenue du Parc à Besançon - Bail au profit de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un bail avec la SAIEMB pour la location d'un local de 84 m² aux conditions suivantes :

- durée : 6 ans à compter du 16 décembre 1997

- loyer annuel : 58 670 F TTC, charges locatives en sus.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

b) Ensemble immobilier 3 rue de la Cassotte à Besançon - Location au profit de la Ville de Besançon - Avenant au bail du 20 janvier 1993

Adopté à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

32 - Convention cadre de partenariat Ville de Besançon/Office Public d'HLM de Besançon

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM de Besançon, n'a pas pris part au vote.

33 - Création d'une conférence logement à Besançon - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à ce projet.

34 - Travaux sur monuments historiques

a) Eglise Sainte-Madeleine - Restauration de la façade principale (deuxième tranche conditionnelle de travaux)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- autorisé la réalisation de ces travaux

- adopté le plan de financement d'un montant global de 2 000 000 F réparti comme suit :

- . Etat : 829 100 F (50 % du montant hors taxes)
- . Département du Doubs : 414 500 F (25 % du montant hors taxes)
- . Ville et autres partenaires : 756 400 F, incluant la part de TVA de 20,6 %

- autorisé M. le Maire à solliciter les participations financières de l'Etat et du Département ainsi que l'aide éventuelle de la Région

- autorisé M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

b) Eglise Saint-Maurice - Adoption du plan de financement - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de :

- solliciter la participation de l'Etat, du Département et des éventuels partenaires pour les exercices 1998 et 1999 selon le plan de financement suivant :

	1997	1998	1999
Montant des travaux TTC	1 500 000 F	1 750 000 F	1 550 000 F
Montant HT	1 243 781 F	1 451 078 F	1 285 240 F
Etat : 20 % du montant HT	248 700 F	290 200 F	257 000 F
Conseil Général : 25 %	310 900 F	362 800 F	321 300 F
Ville :			
- Montant HT	684 181 F	798 078 F	706 940 F
- TVA sur montant total HT	256 219 F	298 922 F	264 760 F
TOTAL Ville	940 400 F	1 097 000 F	971 700 F

- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

35 - Poursuite de l'entretien du patrimoine bisontin - Action d'insertion - Dévégétation des remparts et fortifications de Besançon - Adoption du projet - Signature de la convention et demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé ce projet d'un montant annuel de 450 000 F

- autorisé M. le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer toutes pièces nécessaires à sa réalisation

- autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante

- décidé de solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région, du Département

- décidé de solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

36 - Compagnie des Transports Bisontins - Réfection de la couverture du bâtiment ateliers, rue de Trey

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet d'un montant de 600 000 F TTC et autorisé M. le Maire à lancer l'appel d'offres et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

37 - Camping municipal de Besançon-Chalezeule - Restructuration des locaux (deuxième tranche)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet d'un montant de 1 000 000 F et autorisé M. le Maire à lancer l'appel d'offres et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux.

38 - Traitement des eaux usées de la commune d'Avanne-Aveney à la station d'épuration de Port Douvot - Nouvelle convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cette nouvelle convention d'une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction et comportant les ajustements suivants :

- prise en compte des frais d'exploitation du poste de refoulement des eaux usées d'Avanne par la commune d'Avanne-Aveney, sur la base d'une rétribution forfaitaire de 20 000 F/an (valeur 1997),

- intégration du poste de pompage au système de gestion technique centralisée du Service Assainissement de Besançon,

- maintien du coût de traitement du m³ d'eaux usées à la valeur fixée par la convention de 1990 (0,68 F/m³ valeur 1997).

39 - Périmètre de protection de la prise d'eau dans la Loue à Chenecey-Buillon - Demande d'ouverture des enquêtes publique et parcellaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'ouverture des enquêtes publique et parcellaire concernant le périmètre de protection de la prise d'eau dans la Loue à Chenecey-Buillon et a autorisé M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

40 - Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Contrat d'exploitation lié au déferrailage des mâchefers - Avenant n° 5

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à ce contrat qui fixe le montant de la partie proportionnelle d'exploitation à 2,52 F HT/tonne à compter du 1er janvier 1998.

41 - Forêts communales - Convention avec l'Office National des Forêts pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les nouvelles modalités d'intervention de l'Office National des Forêts et autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

42 - Forêts communales :

a) Programme des travaux de gestion forestière 1998 - Convention avec l'Office National des Forêts

Adopté à l'unanimité.

b) Destination des coupes de bois à marquer en 1998

Adopté à l'unanimité.

43 - Aménagement d'aires de jeux dans les crèches de Montrapon, Saint-Ferjeux et à la halte-garderie de Saint-Claude - Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

Adopté à l'unanimité. Montant de l'aide sollicitée : 30 000 F.

44 - Acquisition de véhicules électriques - Demande de subvention à l'ADEME

Adopté à l'unanimité. Montant de la subvention sollicitée : 24 120 F

45 - Marchés pour 1998 :

a) Branchements au réseau d'eau

Adopté à l'unanimité.

b) Annuel du Service Assainissement

Adopté à l'unanimité.

c) Renouvellement de matériels et logiciels informatiques

Adopté à l'unanimité.

d) Acquisition de mobilier scolaire et administratif

Adopté à l'unanimité.

e) acquisition de pièces et produits nécessaires à l'entretien des véhicules du parc auto

Adopté à l'unanimité.

46 - Marchés pluriannuels pour 3 ans :

a) de fournitures de fondants chimiques

Adopté à l'unanimité.

b) Voirie - Travaux de réfection de chaussée, cours et allées

Adopté à l'unanimité.

47 - Dénomination de voie - Parvis des Droits de l'Homme

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de dénommer l'espace central de l'esplanade de la Mairie «Parvis des Droits de l'Homme» où seront installées une dalle comportant le message inscrit sur celle du Trocadéro et une plaque commémorant l'entrée de Besançon dans l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté.

48 - Palais Granvelle - Musée du Temps - Choix des quatre candidats admis à concourir - Approbation du règlement de concours et du programme

A l'unanimité, le Conseil Municipal a arrêté comme suit la liste des 4 équipes de maîtrise d'oeuvre admises à concourir :

- Equipe REPERAGES
- Equipe SEIGNEUR
- Equipe GULLIVER DESIGN
- Equipe BIZOUARD

et a approuvé le programme muséographique ainsi que le règlement et les dispositions du concours.

49 - ZAC Marché/Beaux-Arts - Dossier de réalisation

a) Plan d'Aménagement de Zone

A l'unanimité, sept Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a arrêté le projet de Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC Marché/Beaux-Arts, décidé de sa mise à l'enquête publique en vue de son approbation ainsi que de la procédure de déclassement de la rue et de la Place Paris.

b) Approbation de l'avant-projet sommaire et concession à la SEDD

A l'unanimité, sept Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a :

- adopté le dossier d'APS
- arrêté le bilan financier de l'opération
- approuvé la concession à la SEDD
- autorisé M. le Maire à signer le traité de concession
- décidé de solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres partenaires.

c) Parking des Remparts Dérasés

c1) Résiliation de la concession

A l'unanimité, dix Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a adopté le principe de résiliation du contrat de concession liant la Ville à la Société GTM à compter du 31 décembre 1998 et autorisé M. le Maire à négocier l'indemnité de résiliation du contrat de concession.

c2) Extension et réhabilitation de l'ouvrage

A l'unanimité, dix Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal a adopté le principe du projet d'extension et de réhabilitation du parking des Remparts Dérasés et autorisé M. le Maire à lancer l'appel d'offres sur performance et à constituer la commission d'appel d'offres correspondante.

50 - ZAC de Planoise - Participation au bilan - Extension du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de :

- céder gratuitement le terrain au CNFPT
- régler à la SEDD l'équivalent du droit à construire, soit 188 739 F TTC
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

51 - Implantation du Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars - Aide financière au bilan de l'opération ZAC de Planoise

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de :

- se prononcer sur la cession gratuite du terrain au CHS
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir
- régler à la SEDD la charge foncière, soit 502 950,24 F TTC.

52 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Thématique - Subvention allouée à un propriétaire pour conventionnement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé la subvention suivante :

Immeuble	Nombre de logements conventionnés	5 %	Nom
18 rue de Vignier	4 logements	40 908 F	COURTOIS Yves

53 - Formation - Réflexion - Animation pour le Travail et l'Education (FRATE) - Demande de reconnaissance d'utilité publique - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à cette requête qui sera soumise par M. le Préfet du Doubs au Ministère de l'Intérieur.

54 - Acquisitions :

a) à M. CHARRIER, chemin des Tilleroyes

Adopté à l'unanimité (coût : 875 F).

b) à l'Indivision GRANDJACQUET, CORBET, LANDAS/MANEVAL, SCHIAVON -
Alignement chemin de la Chaille et chemin de Courvoisier

Adopté à l'unanimité (indemnité : 30 000 F).

c) à M. FIGARD, avenue Léo Lagrange

Adopté à l'unanimité (coût : 1 136 900 F y compris l'indemnité de emploi).

**55 - Aliénation à la Fraternelle des Institutrices et Instituteurs de Besançon d'un
immeuble communal 266 rue de Dole**

Adopté à l'unanimité (recette : 730 000 F).

56 - ZAC La Fayette - Echange de terrains avec la SEDD

Adopté à l'unanimité (sans soulte, frais d'acte à la charge de la SEDD).

La séance est levée à 21 heures 45.

Hôtel de Ville, le 16 décembre 1997
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 17 décembre 1997
Pour le Maire,
L'Adjoint,